

Initiation à la plâtrerie

Durée : 21 h	mercredi 5 juin 2024 jeudi 6 juin 2024 vendredi 7 juin 2024	Lieu : BTP CFA 86 3 Rue de Chantejeau 86280 Saint-Benoît
-----------------	---	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié



Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :


Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 840 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	Non Adhérents CAPEB + Frais administratifs de 60 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	105 €	165 €
Autres stagiaires	840 €	900 €

* Frais administratifs **offerts** aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  **Constructyts** : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

- un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière - 86000 POITIERS - Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : contact@arfab.fr
 SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86



Initiation à la plâtrerie

les + de la formation.

Formation théorique et pratique avec mise en situation sur les plateformes techniques de formation.

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les principes de la plâtrerie en général
- Poser des plaques de plâtre
- Réaliser un enduit

Programme détaillé

- Techniques d'application des plaques de plâtre
- Identifier les différentes conditions d'application: Supports, angles, préparation.
- Définir et identifier les différents plâtres, emplois et limites.
- Calculer les quantités d'enduit : réaliser un mètre, calculer la quantité de plâtre et d'eau nécessaire au gâchage.
- Réaliser la mise en œuvre d'un enduit plâtre allégé: Finitions coupée, lissée, grattée.

✓ **Durée: 3 jours – 21 heures**

✓ **Public visé :**

Ouvriers du bâtiment dont le métier est en lien avec la plâtrerie : plaquiste, carreleur, peintre, maçon, etc.

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques, nécessaires à la compréhension de plans et de calculs (textes, plans et schémas, calcul de côtes, etc.)
- Savoir utiliser les EPI
- Pouvoir justifier d'une expérience minimum dans le domaine du bâtiment

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques :**

- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques,
- Mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique grâce à la réalisation d'ouvrages sur toute la durée de la formation
- Organisation : Partie théorique, 4 heures. Partie pratique, 17 heures.

✓ **Moyens techniques :**

- Vidéo Projecteur
- Salle équipée
- Plateforme équipée

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test d'appréciation des compétences et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétences validant les acquis de la formation.